



Lettre d'information n°143 mars 2025



CHAMBÉRY & AIX-LES-BAINS

Les dates des assemblées générales des trois associations locales de Savoie

Venez participer aux Assemblées générales de vos associations locales UFC – Que Choisir pour découvrir les actions qu'elles ont mises en œuvre en 2024, pour encourager les équipes bénévoles qui les animent et, peut-être, les rejoindre : le mardi 11 mars à 18 h à Aix-les-Bains à la Maison des associations, le jeudi 13 mars à 17 h 30 à Chambéry à la Maison des associations, le samedi 15 mars à 8 h 30 à Albertville (certainement en présence de notre présidente fédérale), salle de Maistre.

L'UFC-Que choisir veut changer le modèle de la protection sociale.

Dans une étude récente, nous montrons que le financement du modèle français de protection sociale est en pleine dérive (explosion des coûts, transferts de charges vers les complémentaires, frais de gestion de celles-ci,...), et qu'il accroît de fait les inégalités pour l'accès aux soins (dépassements d'honoraires, prestations « de confort »,...). Nous proposons une « grande sécu » qui couvrirait à 100 % les risques essentiels, qui laisserait les autres aux complémentaires, et qui serait plus simple à gérer.

Hausse des complémentaires santé : des frais de gestion bien trop élevés

Une analyse de données collectées par l'UFC-Que Choisir montre que les taux de redistribution (part des cotisations qui reviennent aux adhérents sous forme de remboursements) restent en moyenne très faibles, notamment en raison de frais de gestion trop mal maîtrisés, avec une hausse sans précédent de l'ordre de 10 % en 2024. Rappelons que l'on peut assez facilement changer de complémentaire.

Des sports d'hiver écoresponsables ?

Le poids économique du tourisme de montagne en hiver en France est estimé à 10 milliards d'euros par an, soit 15 % du chiffre d'affaires touristique national. Dans ce domaine, la France se classe au 2e rang mondial. 19 % de français profitent des sports d'hiver. Un succès ? Pas sûr si on considère la facture environnementale : consommation d'énergie mais pas que ! L'artificialisation des sols impacte la biodiversité, la neige artificielle les réseaux d'eau. Mais les vacances d'hiver peuvent être belles.

Emploi : qui sont les plus gros employeurs en Haute-Savoie (74) et en Savoie (73) ?

Ce classement regroupe les plus gros employeurs, aussi bien publics que privés. L'Éducation nationale, puis les centres hospitaliers et l'administration territoriale se situent en tête de tableau et regroupent la majorité des emplois (34 000 environ en Haute-Savoie, 23 000 en Savoie). Les plus gros employeurs du privé sont le Crédit Agricole des Savoie, NTN Europe et Somfy en Haute-Savoie, le Crédit Agricole loin devant Ugitech, Grid Solutions et Jean Lain en Savoie.

Comment faire le bon choix quand on achète un vêtement ?

Il faut, avant tout, se référer aux indications reprises sur les étiquettes. Il existe deux mentions obligatoires : la composition et l'origine géographique du vêtement. L'étiquette de composition doit notamment être lisible et rédigée en français pour les articles commercialisés en France. L'origine géographique concerne les trois grandes étapes de la fabrication. La taille et les consignes d'entretien figurent également sur les étiquettes. Le prix, quant à lui, doit être indiqué de façon visible. Enfin, les vêtements d'occasion doivent faire l'objet d'une signalisation spécifique. Oui, ce devrait être...

Se séparer de la moitié de sa garde robe ? Un enjeu.

En moyenne, nous ne portons nos vêtements que 7 à 10 fois, et nous n'utilisons que 30 % de la centaine que nous possédons. L'impact de ces pratiques est bien entendu délétère en matière d'environnement et de droit social dans les pays fabricants ; mais plus égoïstement, cela nous amène à dépendre d'une mode éphémère et à « ne plus être nous ». Nous croyons choisir et nous nous épuisons à suivre les injonctions publicitaires. Ne serait-il pas temps de vider nos placards et de ne conserver que les vêtements qui nous ressemblent vraiment ? Nous nous en porterions mieux.

Pièces détachées de voitures : l'hyper-inflation

L'augmentation générale des coûts et une politique « protectionniste » de certains constructeurs n'expliquent pas seules cette évolution. Sur les véhicules récents, les pièces et accessoires sont de plus en plus sophistiqués ; sur un même modèle, les prix d'un équipement peut tripler en fonction du niveau de finition. Les réparateurs oublient souvent qu'ils doivent proposer des pièces d'occasion.

Un point d'actualité sur l'affaire des airbags défectueux.

La marque TAKATA a équipé de multiples modèles en airbags défectueux avant de disparaître. Mais Citroën s'est distinguée par un comportement irresponsable vis-à-vis de ses clients. Les propriétaires de la moitié nord et des DOM TOM viennent ainsi d'être informés d'un rappel assorti d'une interdiction d'utiliser leur véhicule. Devant le risque mortel avéré, I'UFC-Que choisir a déposé plainte pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui et demande la création d'une commission d'enquête parlementaire.

Téléviseurs et lave-linges, un nouvel indice de durabilité.

A partir de 2025, les vendeurs de ces appareils devront informer les consommateurs en affichant une note de zéro à dix permettant d'évaluer la durée de vie des différents produits. Cet indice plus complet remplacera progressivement l'indice de réparabilité. D'autres appareils suivront, mais pas les smartphones. Il est regrettable que ce marquage français ne s'applique pas pour toute l'Europe.

Les influenceurs, nouveaux camelots ou vendeurs irresponsables ?

Devant les dérives de cette pratique mal définie, la loi française de juin 2023 a encadré en détail les conditions d'exercice de l'activité d'influence commerciale par voie électronique. En Europe, les directives sur le sujet ne sont pas transposées de façon uniforme. Pour le consommateur, la plus grande méfiance envers ces conseilleurs qui ne sont pas les payeurs reste la meilleure protection.

Les dénominations “steaks de soja”, “saucisses végétales”... autorisées en France

Depuis la décision du 28 janvier du conseil d'État annulant les décrets de 2022 et 2024 vous pouvez retrouver dans vos rayons des produits à base de protéines végétales (céréales, soja,...) sous les noms de steak, saucisse, jambon et autres termes de boucherie. Les « sages » en ont décidé ainsi après consultation de la Cour de justice de l'Union Européenne : une réglementation européenne existe et s'impose donc. Risque de confusion et protection des filières, aux consommateurs d'être attentifs...

Vous avez un abri de jardin ? Êtes-vous en règle ?

Avez-vous fait une demande préalable de travaux (obligatoire à partir de 5 m²) ? Vous êtes-vous acquitté de la taxe d'aménagement ? Celle-ci est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre. Perçue par la commune et le département, elle sert principalement à financer les équipements publics . Mais ces collectivités peuvent voter des exonérations. Renseignez-vous.

Tout savoir (ou presque) sur les PFAS

On ne les cherchait pas, donc ils n'existaient pas dans notre imaginaire. Alors que leur toxicité était établie depuis 1978, les pouvoirs publics n'ont reconnu le problème qu'en 2020. Problème : ces quelque 4000 types de molécules sont partout, depuis le rouge à lèvres jusqu'à la mousse d'extincteur en passant par nos habits techniques et certains pesticides. Et l'on commence tout juste à découvrir l'ampleur du problème posé par ces « polluants éternels » qui contaminent en particulier notre eau, y compris dans des endroits a priori protégés de Savoie. En partenariat avec FNE , nous écrivons aux principaux gestionnaires de réseaux d'eau pour qu'ils nous informent sur les mesures prises.

Pour d'autres informations, rendez-vous sur nos sites internet de Chambéry et d'Aix-les-Bains